



DIPLÔMES DES SENIORS ET DES JUNIORS : QUELLES ÉVOLUTIONS DANS LES MÉTIERS EN PACA ?

Formation, diplômes et métiers : quels liens, quelles évolutions en PACA ?



11.09.2015

Matinales du Carif

Cycle ORM

Observatoire régional des métiers Provence – Alpes – Côte d'Azur

De quoi va-t-on parler ?

- ✓ Petit point méthodologique pour fixer le cadre
- ✓ Un mouvement général et continu d'élévation du niveau de diplôme des actifs en emploi
- ✓ Les métiers qui ont évolué en PACA entre les deux générations

Petit point méthodologique pour fixer le cadre



Source et nomenclatures

✓ **La source :**

- le recensement de la population au lieu de résidence de 2009 ;
- on travaille sur la population active en emploi.

✓ **La nomenclature des métiers :**

- les familles professionnelles (FAP) en 87 postes ;
- dont 10 métiers ont été écartés (effectifs inférieurs à 500 personnes) .

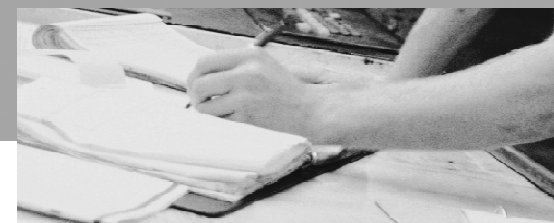
✓ **La nomenclature de formation :**

- plus haut diplôme obtenu : non-diplômés, CAP-BEP, bac, 1^{er} cycle du supérieur et 2^e ou 3^e cycle du supérieur.

Construction de la classification des métiers

- ✓ Parmi les actifs en emploi, on crée deux sous-populations : **les juniors** (14-30 ans) et **les seniors** (50 ans et plus).
- ✓ On définit le **diplôme de référence** pour exercer un métier, c'est-à-dire le niveau de diplôme le plus souvent détenu pour exercer ce métier.
- ✓ On compare ce diplôme de référence chez les seniors à celui chez les juniors et l'on regarde s'il y a eu une **élévation** du diplôme de référence, un **renforcement** de ce niveau, c'est-à-dire que le diplôme de référence reste le même et que sa part augmente, ou **aucune évolution**.

Un mouvement général et continu d'élévation du niveau de diplôme des actifs en emploi



Une élévation générale du niveau de formation de la population

- ✓ **L'effet des politiques éducatives successives :**
 - l'instruction obligatoire laïque et gratuite instituée par la « loi Ferry » de 1882 ;
 - l'augmentation de l'âge de fin de la scolarité obligatoire (14 ans en 1936, 16 ans en 1959) ;
 - la mise en place du collège unique (1975), la création des baccalauréats technologique (1968) et professionnel (1985) ;
 - la volonté d'amener 80 % d'une génération au bac (1985) ;
 - l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur (programmation de 2005) et la mise en place de LMD.

- ✓ **En 1968, en PACA, 10 % de la population était titulaire d'un diplôme de niveau bac ou plus. Ce taux atteint 43 % en 2010.**

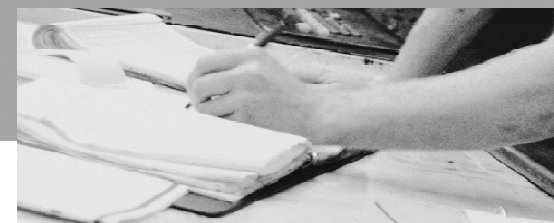
Des jeunes actifs en emploi généralement plus diplômés que leurs aînés

- ✓ **Outre les politiques éducatives successives, l'élévation du niveau de diplôme résulte entre autre :**
 - de la transformation de l'exercice des métiers ;
 - du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), aujourd'hui TIC, qui ont fait évoluer l'exercice des métiers, les modes de gestion de la main-d'œuvre dans les entreprises, mais aussi l'organisation de la vie quotidienne des individus.
- ✓ **Cette progression du nombre de diplômés en emploi n'a pas été sans effets pervers :**
 - phénomène de déclassement, dû au fait que l'évolution de la structure de la qualification des emplois n'a pas suivi celle des diplômes ;
 - qui s'accroît avec la crise économique.

Des spécificités régionales en matière de diplômés

- ✓ **Le mouvement d'élévation** vers les diplômes du supérieur a été **plus limité en région** (de 5 points en région contre 13 points en France).
- ✓ **La part des non-diplômés juniors** reste **plus élevée** en PACA qu'en France (respectivement 17 % et 14 %), pour les hommes comme pour les femmes.
- ✓ **Les femmes ont largement profité** du mouvement de généralisation du bac et plus encore **de l'accès aux études supérieures** : pour les femmes, 43 % de juniors diplômées du supérieur contre 29 % des seniors ; pour les hommes, respectivement 27 % et 29 %.

Les métiers qui ont évolué en PACA entre les deux générations

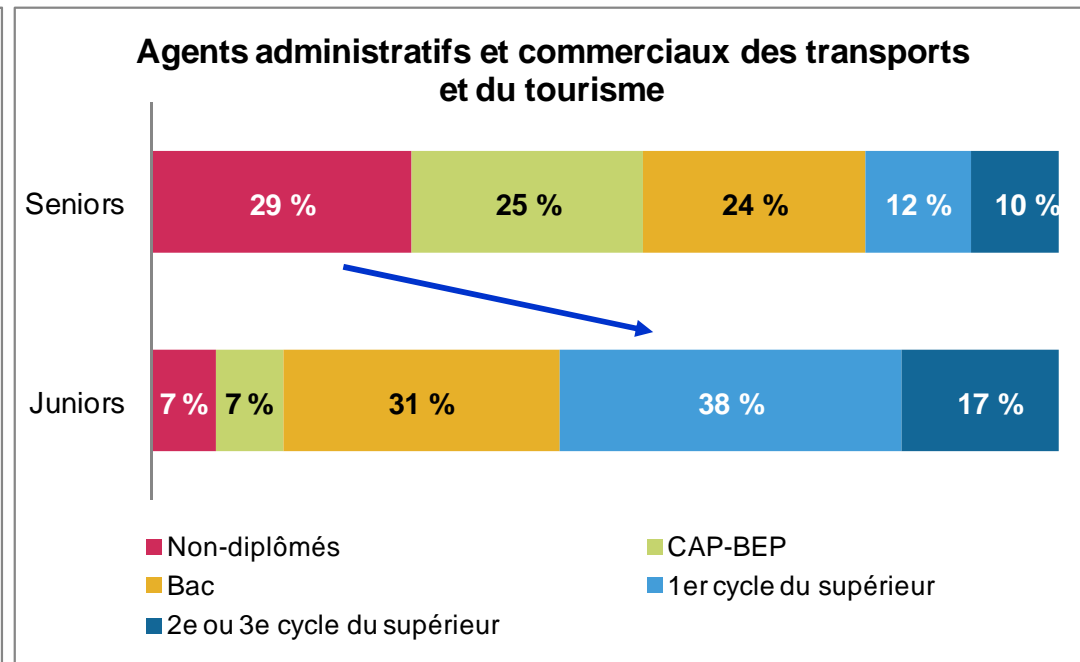
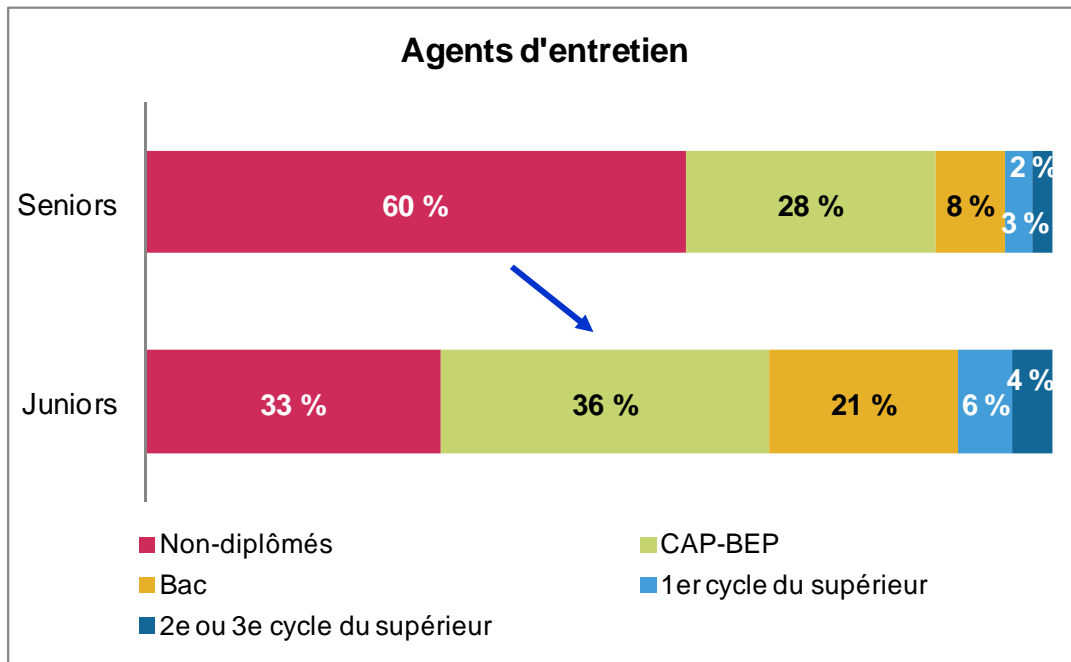


Lien entre emploi occupé et niveau de diplôme

- ✓ En PACA, **plus de la moitié des emplois** présentent un **lien fort** entre le **métier** et un **niveau de diplôme**.
- ✓ Quatre groupes de métiers, classés en fonction de l'évolution du diplôme de référence constatée entre les deux générations d'actifs en emploi, seniors et juniors, se distinguent :
 - ceux qui connaissent une élévation du diplôme de référence (44 métiers) ;
 - ceux pour lesquels le diplôme de référence se renforce (14 métiers) ;
 - ceux qui n'ont connu aucune évolution du diplôme de référence (15 métiers) ;
 - ceux qui sont inclassables, car les niveaux de référence de diplôme sont multiples ou en baisse (4 métiers, non analysés).

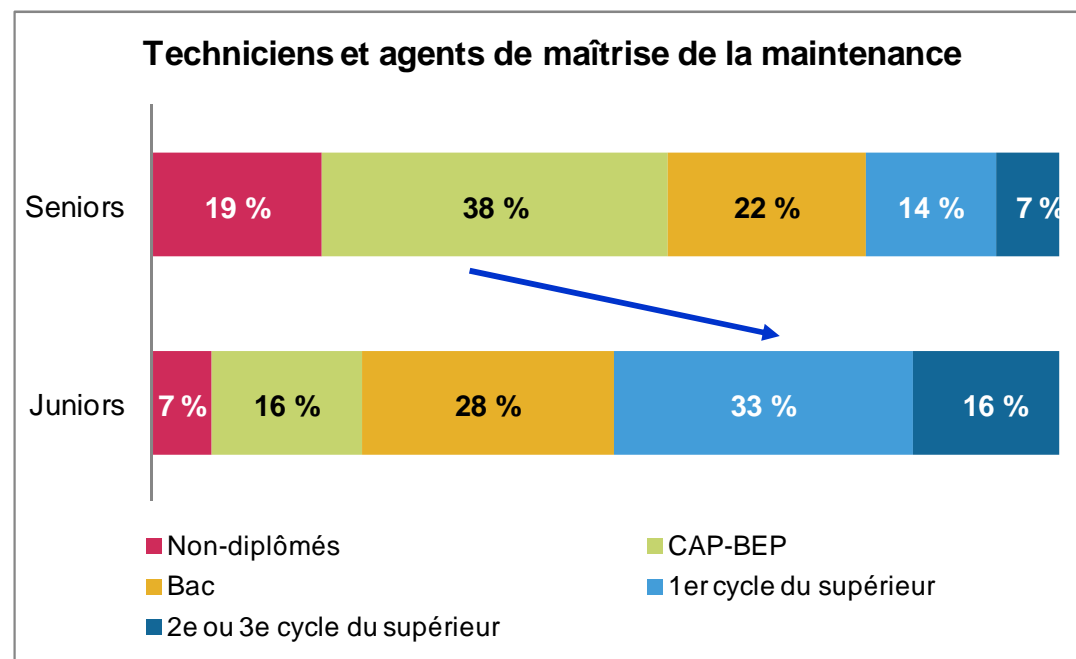
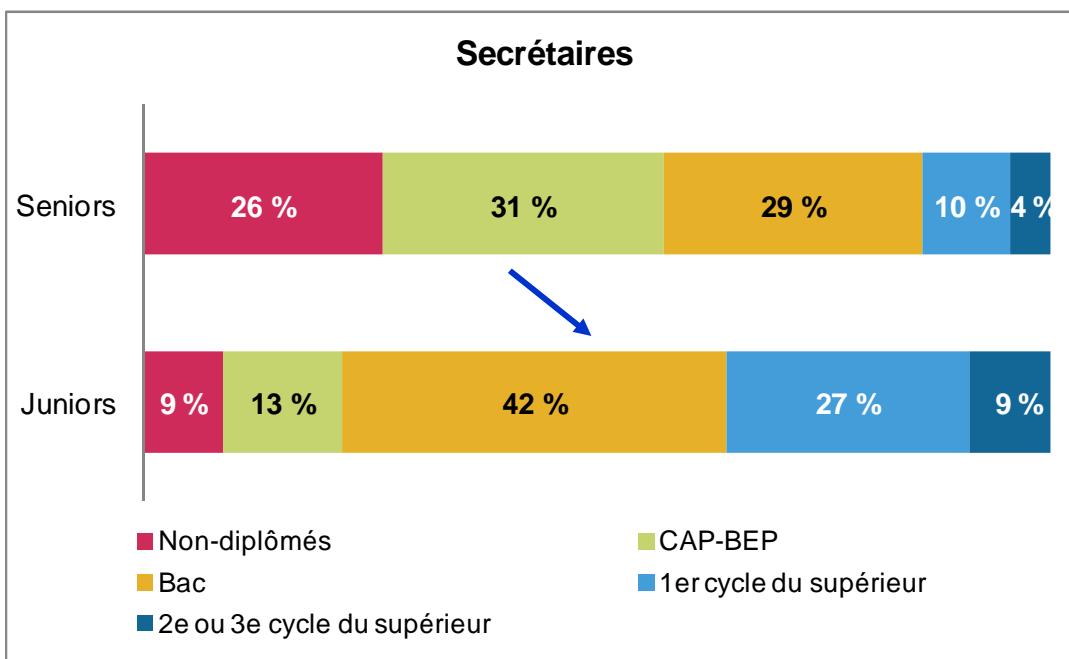
Élévation : des seniors non diplômés aux juniors diplômés

- ✓ **25 métiers** ont un niveau de diplôme de référence qui s'élève de **non-diplômé à des diplômes plus élevés**.



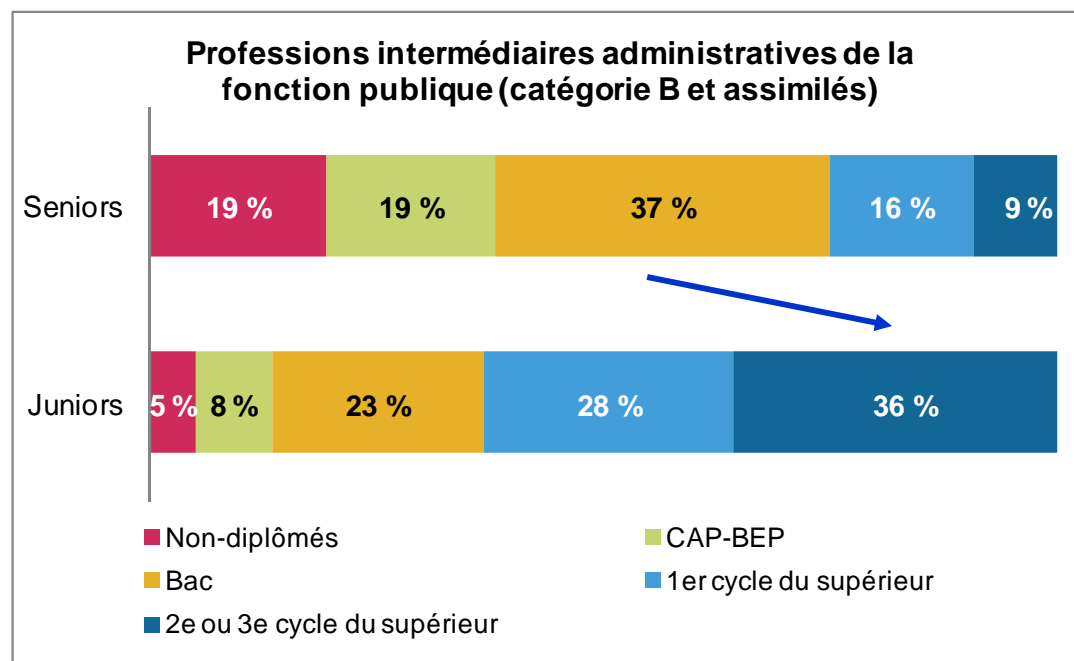
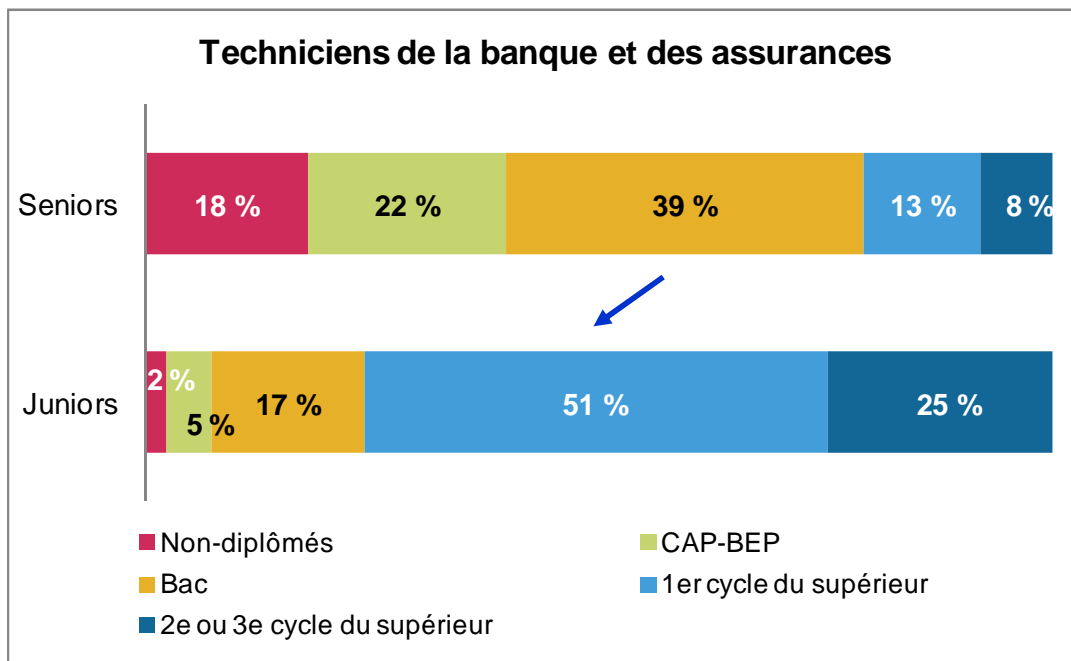
Élévation : des seniors diplômés de niveau V aux juniors diplômés d'un bac ou plus

- ✓ **11 métiers** ont un niveau de diplôme de référence qui s'élève du **CAP-BEP** au **bac** ou au **1^{er} cycle du supérieur**.



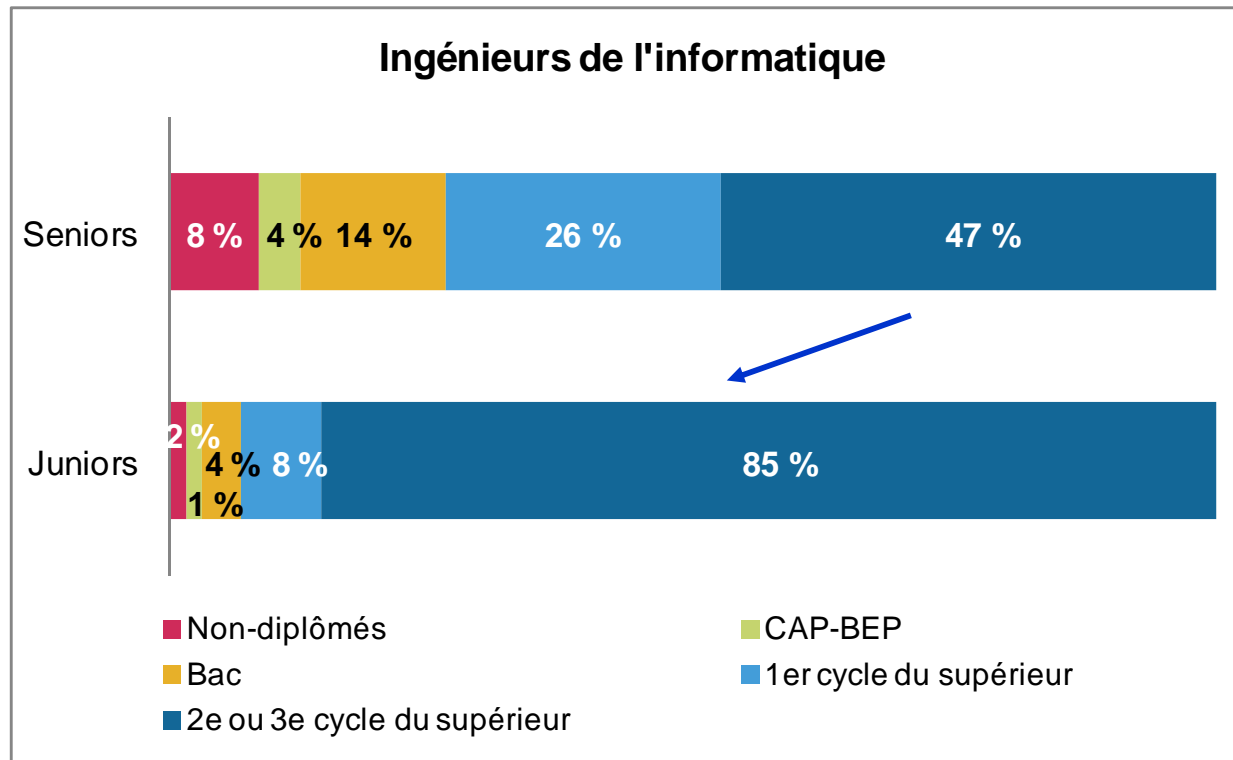
Élévation : des seniors bacheliers aux juniors diplômés du supérieur

- ✓ **8 métiers** ont un niveau de diplôme de référence qui s'élève du bac à des diplômes du supérieurs.



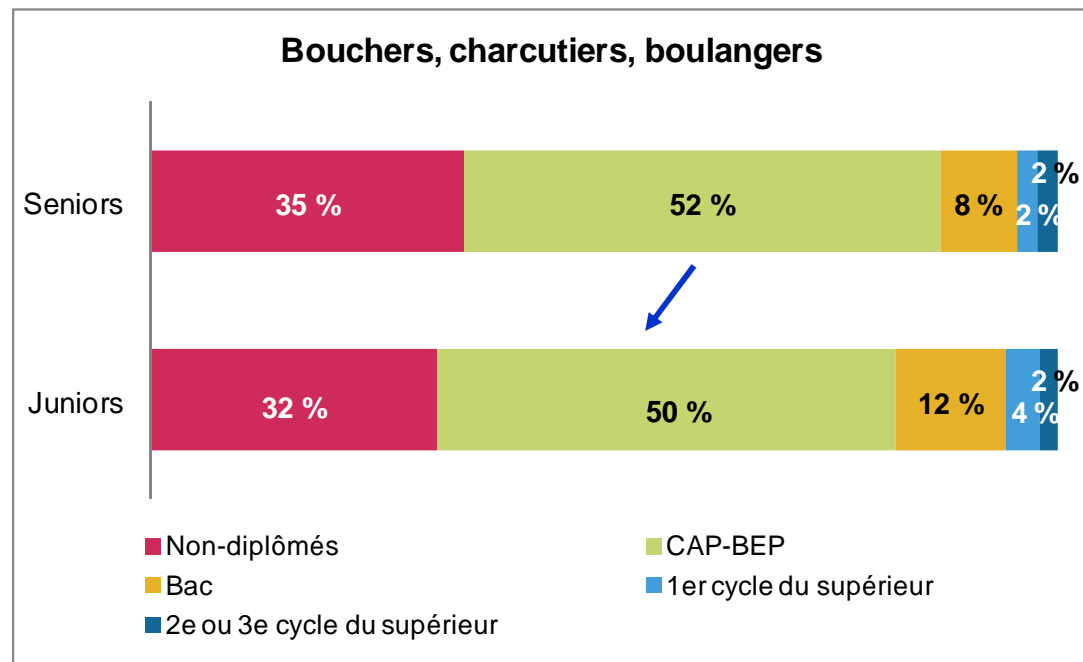
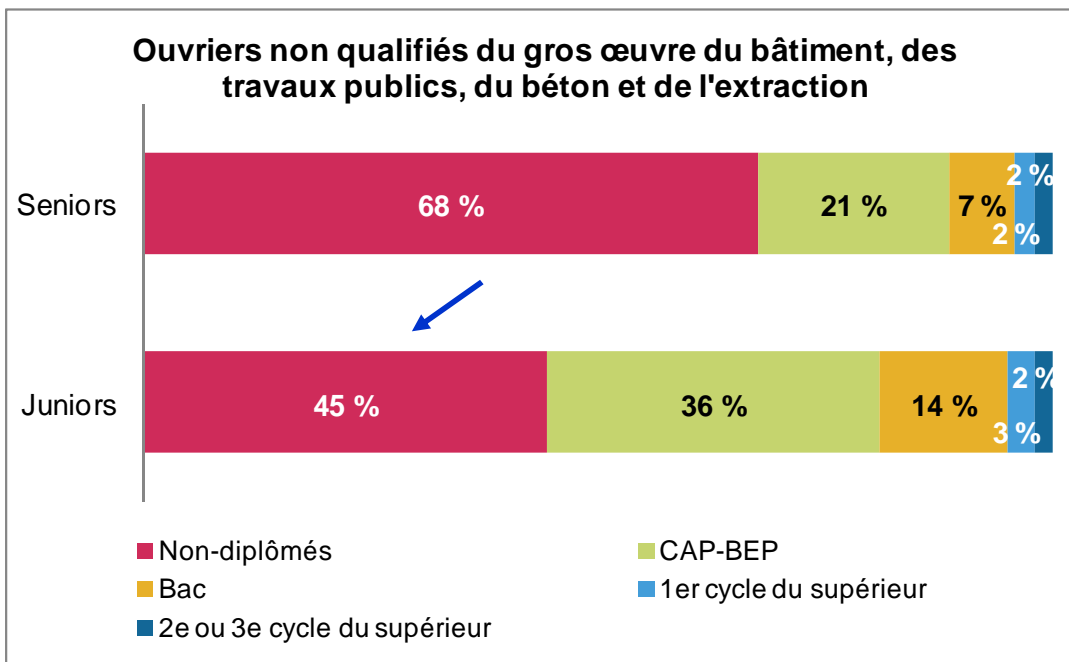
Renforcement : diplôme de référence principalement du 2^e ou 3^e cycle du supérieur

- ✓ **14 métiers** ont un niveau de diplôme de référence dont **la part a augmenté**, parfois de façon importante.



Pas de changement du diplôme de référence pour l'exercice du métier

- ✓ **15 métiers** ont un niveau de diplôme de référence qui **reste identique**, même si sa part est souvent en diminution.



Que peut-on en conclure ?

- ✓ L'augmentation continue du niveau de diplôme de la population et des actifs en emploi est bien réelle et le diplôme reste un atout majeur contre le chômage.
- ✓ Mais, notamment en période de crise, cela intensifie les débats sur la dévalorisation du bac et des diplômes de l'enseignement supérieur. Les risques de déclassement, effectifs ou ressentis, peuvent remettre en cause la valeur de ces diplômes.
- ✓ L'élévation du niveau de diplôme de la population a été plus rapide que l'élévation en qualification des emplois (convention collective), ce qui implique que les mêmes postes sont aujourd'hui occupés par des personnes de plus en plus diplômées.

Que peut-on en conclure ?

- ✓ Cette élévation massive du niveau de diplôme ne signifie pas pour autant que les personnes non diplômées ne trouveront pas d'emploi (*Question métiers n° 1*).
- ✓ Enfin, le niveau de diplôme n'est pas le seul élément à mettre en avant dans une décision d'embauche (*Question métiers n° 5*) : l'expérience professionnelle est aussi un atout pour être opérationnel dans l'exercice d'un métier.

Observatoire Régional des Métiers

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LUNDI 24 AOÛT 2015

PRÉSENTATION

PUBLICATIONS

THÉMATIQUES
D'ÉTUDES

SITES
THÉMATIQUES

A noter

- Le Réseau régional pour l'égalité femmes-hommes organise sa 5^e Journée de culture commune

Actualités

- Le conseil scientifique de l'ORM
- Une journée d'études sur le thème des observatoires régionaux et développement territorial
- L'ORM partenaire socio-économique d'une thèse en sociologie sur le devenir des doctorants en PACA
- La formation professionnelle dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence

Édito

Enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle qualifiante : Résultats de la deuxième interrogation un an après la formation

Études n° 24 et En ligne – Note Parcours n° 5, mars 2015, par Fanny Bremond, Lydie Chaintreuil, Séverine Landrier et Sonia Milliard

Cette étude et sa synthèse s'inscrivent dans le cadre de l'enquête longitudinale sur le **devenir professionnel de 7 000 demandeurs d'emploi ayant suivi une formation professionnelle qualifiante** (de niveau V ou IV) financée par le Conseil régional en 2013. Elles présentent les résultats issus de l'interrogation de **2 800** stagiaires environ un an après leur sortie de formation.

48 % des personnes enquêtées occupent un emploi un an après la sortie de formation.

Ce taux ne varie pas selon qu'ils sortent d'une formation de niveau V ou IV, mais évolue en fonction de la filière de formation. Il est équivalent pour les femmes et pour les hommes.

RECHERCHE

Rechercher ... >

NEWSLETTER

inscrivez-vous (email) >

DERNIÈRES PUBLICATIONS



JUIN 2015

Observatoire régional des métiers

41, La Canebière - 13001 Marseille - ☎ 04 96 11 56 56 - 📠 04 96 11 56 59

Email : info@orm-paca.org - Site web : <http://www.orm-paca.org>